



*Syndicat Mixte du
Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur*

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille seize, le deux février à 9h30, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 25 janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Quatre-Saisons de Saint-Vallier-de-Thiery, sous la présidence de Monsieur Eric MELE.

Objet : Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2015

Secrétaire de séance : Jennifer SALLES-BARBOSA

Membres en exercice : 60
Membres présents : 33
Absents-excuses : 27
Dont Pouvoirs : 3

Présents(es) :

Eric MELE, Michèle BELLERY, Mireille BOULLE, Catherine BUTTY, Patrick CALEGARI, Claude CEPPI, Roger CRESP, Jean-Pierre DAVID, Patricia DEMAS, Loïc DOMBREVAL (double compétence), Yves FUNEL (double compétence), René GILDONI, Eddie GRITTERET, Valentine GUERIN, Jean-Paul HENRY, Gilbert HUGUES, Isabelle JOHR (accompagnée de Anne MARRON), Gérald LOMBARDO, Claude MARTIN, Serge MAUREL, Myriam NOCERA, Henri PASOLINI, Annie POMPARAT, Jean-Louis PUC CETTI, Denis RASSE, Jennifer SALLES-BARBOSA, Pierre SALLES, Emile TORNATORE, Laurence TRASTOUR-ISNARD, David VARRONE (accompagné de Alain DELLAPINA), Jacques VARRONE.

Pouvoirs :

Georges SEBASTIANI donne pouvoir à Serge MAUREL, Charles-Ange GINESY donne pouvoir à Jean-Pierre DAVID, Bernard KLEYNHOFF donne pouvoir à Jennifer SALLES-BARBOSA.

Absents-Excusés(es) :

Esther AIME, Sylvain ARBAUD, Jean-Claude BONNARD, Henri CHIRIS, Marc DAUNIS, Jean-Marc DELIA, , Didier DEMANDOLX, Carolle FEDELICH, Lionel FERRAN, Renée-Paule GACHET, Charles-Ange GINESY (double compétence), Lise GRANT, Bernard KLEYNHOFF, Romain LAFFOURCADE, Jean-Pierre MASCARELLI, Ismaël OGEZ, Jean-François PORTHE, Alain RAYBAUD, Georges SEBASTIANI, Jean-Michel SEMPERE, Sébastien SURFARO, Laurent TIRARD, Danièle VAN LOON, Jérôme VIAUD, Marc VIGNAL, Charles WIRTH.

Le Président expose :

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du syndicat mixte par délibération 16-D-002 du 2 février 2016,

Devant statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de clôture de cet exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 507 736,87 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Le Comité Syndical ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'affecter le résultat de fonctionnement de clôture de l'année 2015 soit 507 736.87 € à la section de fonctionnement de l'année 2016 conformément au tableau ci-dessous :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 103 609,21 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 404 127,66 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 507 736,87 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	24 315,85 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement F = D 001 + E	0.00 €
AFFECTATION = C = G + H	507 736,87 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002	507 736,87 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Maire de Gourdon

Eric MELE